

Commune de MALAUNAY

Pour la réunion du Conseil Municipal du 24 septembre 2018

« ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE MALAUNAY DANS LA COP 21 LOCALE »

Rapporteur : Monsieur Le Maire

RAPPORT SYNTHETIQUE DE LA DELIBERATION N°20

L'Accord de Paris pour le climat est entré en vigueur le 4 novembre 2016 avec pour enjeu mondial de renforcer les plans d'actions pour contenir la hausse de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2°C, voire 1,5°C.

La Métropole Rouen Normandie s'inscrit dans la dynamique internationale et sa mise en œuvre locale en définissant une politique « climat - air - énergie » ambitieuse.

Première étape de la démarche, le diagnostic de son Plan Climat Air Énergie Territorial a confirmé que les actions liées aux compétences de la Métropole ne peuvent suffire, à elles seules, à obtenir les résultats attendus en termes de réduction de la pollution atmosphérique, d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.

Au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et à travers ses compétences, qui devront être exemplaires, la Métropole a donc fait le choix d'être l'animatrice de la dynamique territoriale nécessaire pour atteindre ces objectifs. C'est dans ce cadre qu'elle a lancé en décembre 2017 sa démarche de « COP21 locale » aux côtés du WWF France afin de fédérer les acteurs économiques et institutionnels, les communes et les citoyens pour construire leur propre engagement pour le climat qui devra culminer fin 2018 vers un « Accord de Rouen pour le climat ».

Pour mémoire, les engagements de la Métropole portent, à l'horizon 2050 sur :

- Diviser par 2 les consommations énergétiques actuelles du territoire
- Multiplier par 2,5 la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire
- Participer à une stratégie de développement des EnR au niveau régional en partenariat avec la Région Normandie et les territoires volontaires

Ces actions combinées permettront à l'horizon 2050 de diviser par plus de 4 fois les émissions de gaz à effet de serre du territoire par rapport à celles de 2010

La ville de Malaunay porte un engagement de longue date sur son territoire. Ce volontarisme explique notamment la désignation de son maire, Guillaume COUTEY, comme ambassadeur de la COP 21 locale auprès des 70 autres communes de la Métropole Rouen Normandie.

Il est proposé au conseil municipal de marquer son engagement dans la COP21 Locale en proposant d'inscrire à l'accord de Rouen pour le Climat, 27 engagements sur divers domaines (patrimoine municipal, éclairage public, mobilité, alimentation, biodiversité, gestion forestière, développement des solutions de stockage, changements de comportements, nouveaux modèles économiques, ...)

OBJET : ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE MALAUNAY DANS LA COP 21 LOCALE

L'accord de Paris pour le climat est entré en vigueur le 4 novembre 2016 avec pour enjeu mondial de renforcer les plans d'actions pour contenir la hausse de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2°C, voire 1,5°C.

La Métropole Rouen Normandie s'inscrit dans la dynamique internationale et sa mise en œuvre locale en définissant une politique « climat - air - énergie » ambitieuse.

Première étape de la démarche, le diagnostic de son Plan Climat Air Énergie Territorial a confirmé que les actions liées aux compétences de la Métropole ne peuvent suffire, à elles seules, à obtenir les résultats attendus en termes de réduction de la pollution atmosphérique, d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.

Au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et à travers ses compétences, qui devront être exemplaires, la Métropole a donc fait le choix d'être l'animatrice de la dynamique territoriale nécessaire pour atteindre ces objectifs. C'est dans ce cadre qu'elle a lancé en décembre 2017 sa démarche de « COP21 locale » aux côtés du WWF France afin de fédérer les acteurs économiques et institutionnels, les communes et les citoyens pour construire leur propre engagement pour le climat qui devra culminer fin 2018 vers un « Accord de Rouen pour le climat ».

Pour mémoire, les engagements de la Métropole portent, à l'horizon 2050 sur :

- Diviser par 2 les consommations énergétiques actuelles du territoire
- Multiplier par 2,5 la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire
- Participer à une stratégie de développement des EnR au niveau régional en partenariat avec la Région Normandie et les territoires volontaires

Ces actions combinées permettront à l'horizon 2050 de diviser par plus de 4 fois les émissions de gaz à effet de serre du territoire par rapport à celles de 2010

La ville de Malaunay porte un engagement de longue date sur son territoire. Cette reconnaissance explique notamment la désignation de son maire, Guillaume COUTEY, comme ambassadeur auprès des 70 autres communes de la Métropole Rouen Normandie

C'est dans cet optique que, après avoir obtenu les labels Cap Citergie en juin 2013, Citergie en novembre 2015, puis le soutien du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable en juin 2015 et mai 2016 dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, gages de la mise en œuvre effective de ses actions, la Commune de Malaunay se mobilise dans la COP21 Locale en proposant d'inscrire à l'accord de Rouen pour le Climat les engagements suivants :

1. Patrimoine municipal

- Mettre à jour les DPE des bâtiments
- Installation de panneaux photovoltaïques en toiture du boulodrome et d'une verrière solaire au Centre Boris Vian
- Développer la récupération d'eau sur les toitures des bâtiments
- Développer la production d'eau chaude solaire sur les bâtiments communaux
- Restructurer la piscine municipale avec un objectif d'utilisation de 100% d'énergie renouvelable

2. Eclairage public
 - Poursuivre l'extinction nocturne dans les quartiers résidentiels
 - Postuler au label « villes et villages étoilés »
3. Mobilité
 - Mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Inter Entreprise
 - Créer une signalétique « piéton » sur les distances à pied ou à vélo en divers points de la ville
4. Alimentation
 - Mise en œuvre d'une table de tri au restaurant scolaire du groupe scolaire Brassens
 - Valoriser le tri des bio-déchets de la restauration municipale avec un pavillon de compost et un poulailler municipal
5. Biodiversité
 - Formaliser la gestion différenciée des espaces verts en adhérant à la démarche de la Fredon
 - Enherber le cimetière
 - Création d'une mare communale sur le complexe sportif de Sintes
 - Création d'un second rucher communal
 - Installer un composteur communal au cimetière
 - Développer les hôtels à insectes dans la ville
 - 50% de biodiversité ou local dans les cantines à échéances 2019
6. Gestion forestière
 - Mise en place d'un plan de gestion des bois communaux et son renouvellement
7. Changement de comportement
 - Développer les éco-manifestations, notamment auprès des associations sportives
 - Eco-conditionner les subventions aux associations et aux écoles
 - Mise en œuvre de l'appel à projet La Transition Prend Ses Quartiers
 - Contribuer au sein du réseau des villes Cit'ergie de la MRN à l'engagement des communes dans la transition écologique et énergétique
 - Accorder du temps pour les agents qui souhaitent intervenir dans le cadre de travaux d'intérêt général
8. ENr
 - Développer le stockage d'énergie via des batteries de stockage aux ateliers municipaux
9. Economique
 - Soutien aux cluster/pépinières d'entreprises autour de la transition
 - Travailler avec les entreprises sur le bilan carbone du territoire

APRES avoir entendu cet exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis du Bureau municipal du 4 septembre 2018,

S'ENGAGE à mettre en œuvre les 27 actions présentées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toute aide technique et financière se rapportant à cette initiative et ces diverses actions auprès de toute institution et de tout organisme, public ou privé.

Pour Extrait Certifiée Conforme
Aux Registres des Délibérations
LE MAIRE,

Guillaume COUTEY

Acte rendu exécutoire le : Après réception Préfecture le : Et affichage ou notification le :



COP 21 locale
Accord de Rouen pour le climat
Engagements de la ville de Malaunay





Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune propose d'inscrire à *l'Accord de Rouen pour le Climat* les engagements suivants :

PATRIMOINE COMMUNAL

1. Mise à jour des diagnostics de performance énergétique de l'ensemble des bâtiments publics
2. Installation de système de récupération des eaux de pluies sur les toitures de plusieurs bâtiments publics permettant leur recyclage pour des usages non alimentaires (lavage des véhicules municipaux, arrosage des espaces verts, alimentation des sanitaires...).

ECLAIRAGE PUBLIC

3. Déploiement de l'extinction nocturne de l'éclairage public, de minuit à 5h, dans de nouveaux quartiers résidentiels
4. Inscription de la commune au prochain concours « Villes et Villages étoilés », animé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN)

ENERGIES RENOUVELABLES

5. Dans le cadre de la restructuration lourde de la piscine municipale, prise en compte élevée des enjeux de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables :
 - Niveau de performance à minima BBC rénovation (BEPOS recherché)
 - Production solaire thermique couvrant 50 à 100% des besoins en ECS de la piscine
 - Production solaire photovoltaïque couvrant 50 à 100% des besoins en électricité des zones administration, vestiaires et sanitaires
 - Raccordement des installations thermiques de la piscine (chauffage, ventilation, ECS) sur le réseau de chaleur alimenté par la chaufferie biomasse (80%)
 - Matériaux de construction et de décoration de classes A+ ou A en termes de niveau d'émission en polluants volatils.
 - Analyse des impacts environnementaux du projet (coût global, bilan GES, ACV matériaux...)
 - Intégration, si possible, de matériaux bio-sourcés
6. Poursuite du déploiement et diversification des systèmes de production d'électricité solaire photovoltaïque sur le patrimoine municipal :
 - Installation de panneaux solaires PV sur le boulodrome
 - Installation d'une verrière solaire PV au Centre Boris Vian



7. Installation de panneaux solaires thermiques sur un ou plusieurs équipements municipaux, afin d'assurer une partie de la production d'eau chaude sanitaire
8. Développement du stockage d'énergie via l'installation de batteries aux ateliers municipaux.

MOBILITE

9. Mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprises.
10. Création d'une signalétique « piéton » sur les distances parcourues à pieds ou en vélos, en divers points de la ville.

ALIMENTATION – AGRICULTURE

11. Mise en place d'une « Table de tri » au restaurant scolaire du groupe scolaire Georges Brassens.
12. Création d'un pavillon du compost et d'un poulailler municipal permettant de trier et valoriser les bio-déchets de la restauration municipale
13. Dans le cadre du prochain renouvellement du marché d'approvisionnement de la restauration scolaire, intégration d'un objectif de 50% de produits Bio et Locaux, d'ici fin 2019

BIODIVERSITE

14. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée des espaces verts, en adhérent à la démarche de la FREDON
15. Enherbement du cimetière municipal dès 2018, afin d'accompagner la mise en œuvre stricte du zéro phyto par les agents
16. Création d'une mare communale sur le complexe sportif de Sintès.
17. Création d'un second rucher communal
18. Installation d'un composteur communal au cimetière
19. Développement des hôtels à insectes dans la ville
20. Mise en œuvre d'un plan de gestion des bois communaux et son renouvellement

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

21. Ecolabelisation progressive des manifestations culturelles ou sportives organisées par la Ville. Incitation et accompagnement des associations et clubs sportifs à s'inscrire dans cette démarche.
22. Mise en place de l'éco-conditionnalité des subventions versées aux associations et aux écoles



23. Lancement et mise en œuvre de l'appel à projets « La Transition Prend Ses Quartiers » dès 2018

EXEMPLARITE INTERNE

24. Organisation du temps de travail permettant d'accorder du temps aux agents municipaux souhaitant intervenir dans le cadre de travaux d'intérêt général

COOPERATION TERRITORIALE

25. Contribution à l'engagement des communes dans la transition écologique et énergétique via une participation active au Réseau des villes Cit'ergie de la Métropole Rouen Normandie

26. Soutien aux clusters et pépinières d'entreprises autour de la transition

27. Coopération avec les entreprises sur le bilan carbone du territoire

EXEMPLARITE DE LA COMMUNE

28. Mise en oeuvre progressive de l'éco-labellisation de manifestations culturelles, festives et sportives organisées ou co-organisées par la ville d'ici fin 2020.

29. Invitation des agents municipaux en charge de la rédaction des marchés publics de la ville à participer aux formations du Réseau des Acteurs Normands pour la Commandes Publiques Responsables (RANCOPER), et ceci, dès 2019.